



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 9 juillet 2015 à 18h30

Salle polyvalente de Sexey-aux-Forges

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Xavier **BOUSSERT** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Pascal **DURAND** _ Gérard **FONTAINE** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Denis **GARDEL** _ Maryline **GEORGES-BERNARD** _ Dominique **GOEPFER** _ Michel **GRILLOT** _ Claude **GUIDAT** _ Christophe **HANU** _ Anne-Lise **HENRY** _ Gilles **JEANSON** _ Marie-Louise **KADOK** (*délibérations 2015_99 à 2015_101*) _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Jean **LOPES** _ Philippe **MARCHAND** _ Catherine **NOEL** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Richard **RENAUDIN** _ Lydie **ROUYER** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Jean-Paul **VINCHELIN** _ Florence **WAZYLEZUCK**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: François **BRAND** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) _ Patrick **CHARPENTIER** _ Martine **GEORGES-POMMIER** (procuration à Xavier **BOUSSERT**) _ Delphine **GILAIN** (procuration à Jean-Paul **VINCHELIN**) _ Marie-Louise **KADOK** (procuration à Sandrine **LAMBERT** *délibérations 2015_102 à 2015_112*) _ Dominique **RAVEY** (procuration à Pascal **DURAND**) _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Ismail **TAHTACI** (procuration à Claude **GUIDAT**) _ Thierry **WEYER** (Suppléé par Philippe **MARCHAND**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	3 juillet 2015
<u>Date d'affichage</u> :	17 juillet 2015
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	36
<u>Nombre de présents</u> :	29 (<i>délibérations 2015_99 à 2015_101</i>) 28 (<i>délibérations 2015_102 à 2015_112</i>)
<u>Nombre de votants</u> :	33 (<i>délibération 2015_99</i>) 34 (<i>délibérations 2015_100 à 2015_112</i>)
<u>Secrétaire de séance</u> :	Patrick POTTS

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Affaires et communications diverses
2. Désignation d'un secrétaire de séance

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 99	Culture-Finances	Fonds d'initiatives culturelles
2015_ 100	Culture-Finances	Soutien au festival JDM – 11 ^{ème} édition
2015_ 101	Cohésion sociale - Finances	Attribution d'une subvention - Agence du patrimoine des cultures des industries (APCI)
2015_ 102	Transports	Transport – Transfert des services de transports routiers non urbains de voyageurs
2015_ 103	Transports	Transport - Tarification du T'MM+
2015_ 104	Administration générale	Actualisation du tableau des effectifs
2015_ 105	Cohésion sociale - Finances	Attribution de subvention – Actions Ados en réseau en Moselle et Madon – FJEP de Chaligny
2015_ 106	Cohésion sociale - Finances	Attribution de subvention – Intercentres de loisirs en Moselle et Madon – FJEP de Chaligny
2015_ 107	Cohésion sociale - Finances	Attribution de subvention – Aide à la mobilité Enfance/Jeunesse – Association L'ENVOL
2015_ 108	Cohésion sociale - Finances	Attribution de subvention – Besoin d'Air – FJEP de Neuves-Maisons
2015_ 109	Aménagement du territoire- Grands projets	Espace d'activités Filinov – Précisions sur le dossier de demande d'utilité publique
2015_ 110	Finances	Demande d'adhésion à l'agence France Locale
2015_ 111	Finances	Décision modificative n°2 - budget principal
2015_ 112	Finances	Décision modificative n°1 - budget transport

1. Affaires et communications diverses

En ouvrant le conseil communautaire, Filipe Pinho demande aux élus d'observer une minute de silence en mémoire de Georgette Delaigue, adjointe au maire de Pont Saint Vincent et ancienne conseillère communautaire, récemment décédée.

Tournoi de foot élus/agents CCMM

Vendredi 28 août 2015 à 17h00 au terrain de foot de **Messein**

Calendrier réunions

	Bureaux à 18h00	Conférences des maires <i>Espace Ariane</i>	Conseils à 18h30	
AOÛT	Pas de bureau		Pas de conseil	
SEPTEMBRE	jeudi 3 septembre		jeudi 17 septembre	Viterne???
OCTOBRE	jeudi 1 octobre		jeudi 15 octobre	Xeuilley???

ADCF



2. Désignation d'un secrétaire de séance

Patrick POTTS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2015_99

Rapporteur :
Pascal DURAND - Conseiller délégué à la culture

Objet :
Fonds d'initiatives culturelles

La CCMM a mis en place en 2003 un fonds d'initiatives culturelles, qui permet de soutenir la réalisation de projets portés par des associations et présentant un intérêt communautaire. Pour 2015, un crédit de 14 000 € a été inscrit au débat d'orientation budgétaire. Il est proposé de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes à ce titre :

Projet 1 : La Grange aux Petits Princes/ L'association Frolois Anime

Organisation d'un événement artistique pérenne à destination de la jeunesse et promotion des œuvres musicales locales. L'objectif est de créer du lien social et de développer une dynamique intergénérationnelle dans le village.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Frolois Anime (Frolois)	La Grange aux Petits Princes 19 Septembre 2015 Frolois	435 €

Projet 2 : Néofolies #7 / L'Association Océan

Organisation d'un festival de musique et théâtre pour la 7^{ème} année consécutive dans les rues de Neuves-Maisons. Mobilisation du tissu associatif de la commune. Ouvert à tous et gratuit.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Océan (Neuves-Maisons)	Néofolies #7 14 Juin 2015 Neuves-Maisons	1 500 €

Projet 3 : Une nuit, les étoiles (Adaptation d'Okilélé)/ L'Atelier de la Berlue

Résidence artistique de la Cie, à la Filoche, en vue de la création d'un spectacle adapté de l'œuvre de Claude Ponti « Okilélé ». Des interventions de la Cie (visites de classes, TAP, présentation d'étapes de travail) sont effectuées à la Filoche en lien avec le cycle culturel « Papareils ».

Porteur du projet	Projet	Montant
Atelier de la Berlue (Pont-Saint-Vincent)	Une Nuit, les Etoiles Du 13 au 18 Mai et 22 Mai La Filoche	1 500 €

Projet 4 : Lapalette/ L'association Mets le son

Organisation d'un évènement visant à promouvoir des actions culturelles telles que le théâtre, la musique ainsi que les arts du spectacle avec des partenaires locaux.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Mets le son (Maron)	Lapalette 27 Juin 2015 Bord de la Moselle, à Maron	1 050 €

**Projet 5 : Les aventures extraordinaires de Jeanne La Gueuse de la Compagnie Incognito/
L'association Loisirs et Culture**

Représentation théâtrale de la compagnie Incognito en direction des habitants de Flavigny ainsi que pour tous les habitants de Moselle et Madon.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Loisirs et Culture (Flavigny)	La palette 10 Octobre 2015 Flavigny	150 €

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les subventions suivantes dans le cadre du fonds d'initiatives culturelles :

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Frolois Anime (Frolois)	La Grange aux Petits Princes 19 Septembre 2015 Frolois	435 €
Association Océan (Neuves-Maisons)	Néofolies #7 14 Juin 2015 Neuves-Maisons	1 500 €
Atelier de la Berlue (Pont-Saint-Vincent)	Une Nuit, les Etoiles Du 13 au 18 Mai et 22 Mai La Filoche	1 500 €
Association Mets le son (Maron)	Lapalette 27 Juin 2015 Bord de la Moselle, à Maron	1 050 €
Association Loisirs et Culture (Flavigny)	La palette 10 Octobre 2015 Flavigny	150 €

Pascal SCHNEIDER ne prend pas part au vote.

En réponse à Anne-Lise Henry, Pascal Durand confirme que l'enveloppe 2015 du fonds n'est pas encore consommée, il reste environ 3 000 € à allouer.

DÉLIBÉRATION N° 2015_100

Rapporteur :

Pascal DURAND - Conseiller délégué à la culture

Objet :

Soutien au festival JDM – 11ème édition

Festival JDM 2015/ SCIC Turbul'lance

Porteur du projet	Projet	Montant
SCIC Turbul'lance (Bulligny)	Festival JDM 5, 6, 7 juin 2015 A Bulligny	3 000 €

Le festival JDM est l'un des événements musicaux majeurs de la région : il attire quelque 20 000 personnes sur 3 jours. Ce festival de musiques actuelles mobilise également de nombreuses associations et acteurs économiques, sociaux du Pays terres de Lorraine. Pour la 11^{ème} édition du festival « Jardin du Michel », la SCIC Turbul'lance affirme encore un peu plus son ancrage dans le territoire. L'objet social de la SCIC, tel que défini dans ses statuts est de contribuer durablement à la promotion, la diffusion et l'animation d'expressions artistiques et culturelles en milieu rural.

Acteur et moteur du développement culturel, la SCIC participe au développement équilibré du territoire au travers d'organisations collectives, solidaires et démocratiques.

La culture est ici un outil de développement local, le moyen de tisser un lien social capable de répondre aux attentes des différentes générations et classes sociales.

Ainsi, au travers de ses activités, la SCIC prend en compte les trois fondements du développement durable, entendu ici comme un engagement citoyen :

- Social : lutter contre l'exclusion en tissant un lien avec les personnes souvent exclues des pratiques culturelles ; participer activement à la mise en réseau des acteurs culturels locaux ; s'inscrire dans le paysage culturel local
- Environnemental : par la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable de ses manifestations
- Economique : en participant à l'économie locale.

Outre l'impact indirect en termes économiques et d'affluence du public de notre territoire, la SCIC Turbul'lance développe depuis quelques années des actions préparatoires au festival (ateliers de pratiques artistiques, sensibilisation au développement durable).

Ce fut le cas cette année à Flavigny-sur-Moselle en lien avec l'OHS. Des partenariats privilégiés avec le festival sont à renforcer dans le domaine.

La CCMM accompagne cette initiative culturelle et humaine depuis 5 ans. Il est proposé de renouveler une subvention de 3000€. En complément de la subvention, la CCMM a apporté un soutien au festival à travers la prise en charge de l'enlèvement des bennes à déchets.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** une subvention de 3 000 € à la SCIC Turbul'lance pour l'organisation du Festival JDM 2015.

DÉLIBÉRATION N° 2015_101

Rapporteur :

Marie-Lou KADOK - Vice-présidente chargée du tourisme

Objet :

Attribution d'une subvention - Agence du patrimoine des cultures des industries (APCI)

Fortes du succès de la marche gourmande 2014 ayant pour thématique l'immigration ouvrière, l'APCI et la commune de Neuves-Maisons ont reconduit l'animation cette année le 21 juin.

La marche suit le cheminement de l'usine à la mine, ponctué de haltes gourmandes et musicales proposées par les associations franco portugaise, italienne et marocaine, ainsi que par les commerçants de Neuves-Maisons.

L'APCI associe à son organisation la commune de Neuves-Maisons, la communauté de communes et la Maison du tourisme.

Cette animation répond à plusieurs objectifs d'une démarche de développement touristique, car elle contribue à :

- présenter et animer le territoire, avec son identité et ses cultures,
- valoriser le commerce local et en faire sa promotion,
- susciter la curiosité des randonneurs en présentant les autres atouts du territoire.

En 2014, la participation de la CCMM s'est élevée à 750 € de subvention, complétée par l'intervention d'agents communautaires.

Pour 2015, Il est proposé de limiter le soutien financier à hauteur de 700 €, sur un budget prévisionnel d'environ 10 000 €. Cette aide contribue au confortement de la mise en route de l'animation, qui semble se conforter et augmenter sa capacité d'autofinancement. Il est donc proposé de considérer que la subvention et la mobilisation technique sont une aide au démarrage qui n'a pas vocation à devenir récurrente.

Filipe Pinho précise qu'au-delà de la subvention proposée pour cette manifestation, la CCMM a apporté une contribution à l'aménagement du site du Val de Fer en prenant en charge la réalisation d'un branchement d'eau. Dans le même esprit, une aide a été apportée au festival JDM par la Covalom qui a pris en charge l'enlèvement des bennes à ordures, et par une mise en relation avec une entreprise du BTP qui a assuré des travaux de terrassement.

Jean-Paul Vinchelin souligne le caractère unique de la démarche autour du Val de Fer, centrée sur la valorisation du patrimoine industriel et de trois vagues d'immigration, et qui mobilise un important bénévolat. La commune a également pu s'appuyer sur une subvention Leader substantielle. C'est un chantier d'envergure, même pour une commune comme Neuves-Maisons, et il remercie la CCMM et tous les partenaires qui le soutiennent.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** à l'agence du patrimoine, des cultures des industries de Neuves-Maisons une subvention de 700 € pour l'organisation de la marche gourmande du 21 juin 2015.

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports

Objet :
Transport – Transfert des services de transports routiers non urbains de voyageurs

Le Périmètre de Transport Urbain (PTU) de la CCMM a été créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003 et a été étendu aux 7 communes adhérentes au 13 avril 2015.

La création du PTU entraîne de plein droit et automatiquement le transfert de la compétence des transports, y compris du transport scolaire du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle vers la CCMM. La CCMM se substitue donc au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle dans l'ensemble de ses droits et obligations résultant des conventions passées pour l'exécution des services de transports intégralement effectués dans le PTU.

La CCMM s'engage à organiser le transport des élèves relevant de sa compétence à compter du 1^{er} septembre 2015 sur l'ensemble de ses communes membres (à l'exception des trajets scolaires entre Flavigny et Ludres, qui continuent à relever du département).

En conséquence, un avenant dont l'objet est de transférer à la CCMM la partie du contrat correspondant aux lignes transférées du marché conclu par le département doit être conclu. Il est proposé d'approuver cet avenant tripartite avec le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et TRANSDEV Lorraine. Le marché transféré à bons de commandes sans mini-maxi passé pour une durée de 8 ans court jusqu'au 31 août 2021.

En introduction, Hervé Tillard présente globalement le nouveau réseau qui sera mis en place en septembre 2015, et qui répond aux différentes questions qui avaient été soulevées lors de la validation des orientations en novembre dernier.

Filipe Pinho salue le travail du vice-président, des élus de la commission et des services communautaires. Il rappelle que le conseil communautaire avait délibéré pour proposer la création d'un pôle métropolitain centré notamment sur la mobilité. L'étude diligentée par le SCOT sur ce sujet avance. Le projet de contrat d'axe sur la ligne Nancy-Merrey également. Sur ce sujet, le plan de financement de la rénovation du tronçon Jarville – Pont Saint Vincent de la ligne a été bouclé sans qu'une participation de la CCMM soit nécessaire. Il note que la presse s'est fait l'écho du rapport de la chambre régionale des comptes sur le syndicat mixte des transports suburbains. A ses yeux, il s'agit d'une opportunité de remise à plat, sachant qu'à ce jour la ligne suburbaine est fréquentée surtout par lycéens, déplacement qui reste dans tous les cas à la charge du département. Le délai de 2017 fixé pour l'évolution du syndicat laisse le temps de concevoir une autre offre en matière de transports.

En réponse à Gérard Fontaine, Hervé Tillard confirme que la compensation apportée par le conseil départemental couvre à peu près la charge supplémentaire portée par la CCMM.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant de transfert à la CCMM de la partie du contrat correspondant aux lignes transférées du marché n°2012-331701008-00 conclu par le département de Meurthe-et-Moselle avec Transdev Lorraine

- **autorise** le président à signer l'avenant

DÉLIBÉRATION N° 2015_103

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports

Objet :

Transport - Tarification du T'MM+

Le T'MM+, service de transport à la demande en « porte à porte » pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes à mobilité réduite (PMR), connaît un succès indéniable auprès des usagers depuis sa création en 2006. Dans sa version actuelle, le coût de revient d'un trajet est estimé à 20€ en 2013, alors que l'utilisateur ne paye que 1 €.

L'extension du service à l'échelle des 19 communes aboutira à une augmentation des demandes de déplacements. Afin de limiter l'explosion des coûts, il est nécessaire de réguler l'utilisation du service, en notamment par le levier de la tarification.

Le conseil est invité à confirmer que le prix du trajet du T'MM+ est fixé à 2€ à partir du lundi 31 août 2015.

Claude Guidat ne souhaite pas voter une délibération qui fait reposer une charge supplémentaire sur les personnes âgées. Il souhaiterait que tous les usagers paient.

Filipe Pinho rappelle le caractère spécifique du débat sur le T'MM+ . Chaque trajet revient à environ 20 €. Il avait souhaité que les communes compensent le doublement du tarif, et il le fera à Chaligny. Il reviendra à chaque commune de se positionner. Sur la question globale de la gratuité, il rappelle que les charges liées à la perception d'une participation des usagers seraient similaires à la recette générées, voire même inférieures. Il faut se rendre compte que les jeunes du territoire s'habituent à prendre le bus, ce qui lui paraît très positif. Le T'MM offre également une solution à des habitants modestes sans véhicule.

Claude Guidat trouve que l'on aurait pu profiter de l'apport financier du conseil départemental. Hervé Tillard rappelle que cette somme compense des nouveaux services que la CCMM n'organisait pas auparavant. Il n'y a donc pas de gain net. Il confirme que si le réseau n'était pas gratuit, la CCMM aurait dû intégrer l'harmonisation tarifaire, démarche qui représentait à l'échelle de 12 communes quelque 250 000 €, pour un système mal adapté au contexte de la CCMM. Il observe qu'en France de plus en plus de réseaux font le choix de la gratuité.

Pour Jean-Paul Vinchelin la gratuité est un choix politique. Il s'est battu au conseil général pour la gratuité des transports scolaires. Il se félicite que la CCMM ait fait le même choix.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

- **fixe** le prix du trajet T'MM+ à 2€ à compter du 31 août 2015.

2 oppositions :

Claude GUIDAT

Ismail TAHTACI

DÉLIBÉRATION N° 2015_104

Rapporteur :

Filipe PINHO - Président

Objet :

Actualisation du tableau des effectifs

L'organisation de la compétence transport sur le nouveau périmètre de transports urbains (PTU) consistera à organiser les services de la manière suivante :

- 5 lignes régulières sur le réseau T'MM (contre 3 actuellement sur 12 communes) comprenant la desserte des collèges et du lycée,
- Le service T'MM+, transport à la demande pour personnes à mobilité réduite et pour les habitants de Marthemont non desservis par le réseau régulier,
- Le transport intercommunal scolaire des écoles de Xeuilley (pour les enfants de Thélod), de Pulligny (pour les enfants de Pierreville) et de la Classe d'intégration scolaire (CLIS) de l'école Emile Zola pour les enfants qui ne sont pas domiciliés à Neuves Maisons,
- Le transport méridien entre les communes de Maron et Sexey-aux-Forges.

Conformément aux orientations arrêtées par le conseil le 20 novembre dernier, les missions de renfort de desserte (services principalement scolaires) sont déléguées à un exploitant privé. Toutefois la grande majorité des services est géré en régie.

Compte tenu de l'augmentation de l'activité, il convient de renforcer les effectifs du service, en créant 6 postes de conducteur-receveur et un poste d'adjoint au responsable d'exploitation, également conducteur. Pour mémoire, les agents de la régie relèvent du statut de droit privé (convention collective des réseaux de transports publics de voyageurs).

Pour conserver une souplesse d'adaptation dans le cas où des modifications d'offre de transport seraient nécessaires après quelques mois d'existence du nouveau réseau, 3 postes de conducteurs seront pourvus par des CDI, 3 par des CDD.

Dans le cadre des procédures de recrutement en cours pour les services techniques, il est enfin proposé de transformer un poste B de technicien territorial en poste A d'ingénieur.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

- **modifie** comme suit le tableau des effectifs :

- Service transports : création de 6 postes de conducteurs-receveurs et d'1 poste de conducteur-receveur, adjoint au responsable d'exploitation,
- Services techniques : transformation d'un poste de technicien en poste d'ingénieur territorial

2 oppositions :
Claude GUIDAT
Ismail TAHTACI

DÉLIBÉRATION N° 2015_105

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Attribution de subvention – Actions Ados en réseau en Moselle et Madon – FJEP de Chaligny

Depuis plusieurs années, la communauté de communes Moselle et Madon soutient la démarche de mutualisation des animations à destination des pré-adolescents et adolescents (11-18 ans) sur le territoire. Ainsi, portées depuis 2011 par le FJEP de Chaligny, des actions regroupant des jeunes de 3 communes de Moselle et Madon (Chaligny, Neuves-Maisons, et Richardmémil), ont lieu une fois par mois. Ces actions sont l'occasion de mutualiser des savoir-faire, des compétences et des potentialités spécifiques à chaque commune. En résultent des animations originales (stages et représentations de théâtre d'improvisation, soirées de sensibilisation à l'environnement, séjours, chantiers, actions sur les violences, sorties...) destinées à placer et à valoriser les jeunes comme des acteurs citoyens à part entière.

Il est proposé de verser une subvention de 1 500 € au FJEP de Chaligny dans le cadre de cette action.

Anne-Lise Henry s'étonne que l'action soit portée par le FJEP de Chaligny alors que cette commune n'est pas directement concernée. Hervé Tillard précise que l'action impliquait à l'origine un plus grand nombre de communes, dont Chaligny, même si aujourd'hui elle ne concerne plus que 3 communes.

Pour Filipe Pinho, le rôle communautaire est d'apporter un coup de pouce à la mise en réseau des acteurs. A terme, ce coup de pouce ne sera peut-être plus nécessaire.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros au FJEP de Chaligny pour l'organisation des Actions Ados en Réseau 2015 en Moselle et Madon

DÉLIBÉRATION N° 2015_106

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :

Attribution de subvention – Intercentres de loisirs en Moselle et Madon – FJEP de Chaligny

Depuis plusieurs années, la communauté de communes Moselle et Madon soutient la démarche de mutualisation des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) sur le territoire. Ainsi, portées par le FJEP de Chaligny, des actions regroupant les enfants des centres de loisirs de neuf communes de Moselle et Madon (Bainville-sur-Madon, Chaligny, Maizières, Messein, Neuves-Maisons, Maron, Richardménil, Viterne et Xeulley) ont lieu six fois par an. Organisées par les directeurs (trices) et animateurs (trices) de ces centres, et coordonnées par l'agent de développement jeunesse de la CCMM, ces journées qui accueillent à chaque fois entre 70 et 150 enfants, sont l'occasion de mutualiser des savoir-faire, des compétences et des potentialités spécifiques à chaque commune. En résultent des animations (grands jeux, journées à thèmes, sorties...) exceptionnelles dont chacun (enfants et animateurs) ressort enrichi.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 500 € au FJEP de Chaligny dans le cadre de cette action.

En réponse à Patrick Potts, Filipe Pinho confirme que d'autres communes peuvent intégrer cette démarche.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros au FJEP de Chaligny pour l'organisation des Intercentres de loisirs 2015 en Moselle et Madon.

DÉLIBÉRATION N° 2015_107

Rapporteur :

Filipe PINHO - Président

Objet :

Attribution de subvention – Aide à la mobilité Enfance/Jeunesse – Association L'ENVOL

La subvention de la communauté de communes Moselle et Madon a pour objet de participer aux frais engagés par l'association L'Envol pour assurer un soutien en matière de transports aux actions enfance/jeunesse coordonnées par la communauté de communes Moselle et Madon. L'association L'Envol met en effet à disposition des associations et des communes de Moselle et Madon, à des tarifs abordables, des véhicules (minibus, bus avec chauffeur) pour toutes leurs actions en faveur de la jeunesse.

Ainsi, en 2014, les Accueils Collectifs de Mineurs, les animateurs ados, des clubs sportifs et associations ont pu bénéficier de ce service.

Il est proposé de renouveler la subvention à hauteur de 2 000 €.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association L'Envol pour la mise à disposition de ses véhicules de transport collectif pour l'année 2015.

DÉLIBÉRATION N° 2015_108

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Attribution de subvention – Besoin d'Air – FJEP de Neuves-Maisons

Porté depuis 2007 par le FJEP de Neuves-Maisons, le projet Besoin d'Air rassemble une quarantaine de jeunes (11-18 ans) des communes de Chavigny et Neuves-Maisons. Ils réfléchissent ensemble à une thématique qui les touchent, puis travaillent durant six mois à des supports d'expression variés autour de cette thématique (théâtre, vidéo, musique, arts plastiques...). L'objectif de ces jeunes est de sensibiliser les autres, jeunes et adultes à ces thématiques qui leur tiennent à cœur (les discriminations, les dépendances, la violence, la vie d'un ado...). Encadrés par leurs animateurs, ils offrent à la société leur regard de citoyens en devenir mais déjà engagés.

Il vous est proposé de verser une subvention de 1 577 € au FJEP de Neuves-Maisons dans le cadre de cette action.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 1 577 euros au FJEP de Neuves-Maisons pour l'organisation du projet Besoin d'Air 2015.

DÉLIBÉRATION N° 2015_109

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Espace d'activités Filinov – Précisions sur le dossier de demande d'utilité publique

Lors de la séance du 18 septembre 2014, le conseil communautaire a approuvé le dossier actualisé en vue de déclarer les travaux d'aménagement de la ZAC Filinov d'utilité publique. Dans ce cadre, la CCMM souhaitait, au travers de la convention cadre signée en 2007 avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, faire bénéficier ce dernier des effets de la DUP.

Toutefois, il semble aujourd'hui plus judicieux que ce soit la CCMM qui mène l'éventuelle procédure d'expropriation, notamment pour des raisons de délais de mise en œuvre de celle-ci. Aussi il est proposé de confirmer que la CCMM sera l'autorité bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique et d'autoriser le président à saisir le préfet de Meurthe-et-Moselle d'une demande d'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire.

Par ailleurs, suite à l'instruction par les services de l'Etat, il convient de recentrer la DUP sur la seule emprise des travaux de réalisation du giratoire nécessaire à la desserte de la ZAC. En effet, le restant de la ZAC est déjà propriété de la CCMM, de l'EPFL ou sous compromis de vente.

En réponse à une question de Claude Guidat sur la valeur du bien à exproprier, Filipe Pinho souligne que la CCMM est parvenue à conclure à l'amiable toutes les acquisitions de cette zone. Il aurait aimé aboutir de la même manière dans le cas de l'ancienne pizzeria, mais cela ne s'avère pas possible malgré de multiples tentatives. Il espère que le juge de l'expropriation prendra en compte l'ensemble des paramètres, y compris la présence d'une résidente dans le bâtiment.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le dossier actualisé d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la ZAC « espace d'activités Filinov »

- **sollicite** l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire auprès de M. le préfet

- **précise** que la CCMM est l'autorité bénéficiaire de la DUP

DÉLIBÉRATION N° 2015_110

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Demande d'adhésion à l'agence France Locale

L'Agence France Locale a été mise en place à l'initiative des associations d'élus locaux (AMF notamment). Elle a pour mission exclusive de financer les besoins de ses membres en leur proposant une offre de financement complémentaire au secteur bancaire.

Elle n'a pas vocation à répondre à l'intégralité du besoin de financement des collectivités locales françaises mais à porter une part de leurs encours. Grâce à un accès direct au marché obligataire, l'Agence optimise les conditions financières des financements qu'elle propose.

L'Agence dispose de sa propre grille de notation lui permettant de s'assurer de la bonne santé financière de ses membres et futurs membres. La note finale arrêtée par le comité de crédit conditionne le montant total et les conditions financières du crédit.

Chaque collectivité doit s'engager à devenir actionnaire de l'Agence France Locale en réalisant un apport en numéraire auprès de celle-ci pour devenir membre et pouvoir bénéficier des crédits octroyés par l'Agence. L'apport est calculé au prorata de l'encours de dette de la collectivité et de ses recettes de fonctionnement.

Pour la CCMM il représenterait environ 260 000 € sur le budget consolidé (principal + annexes). Il peut éventuellement être réduit par exclusion de certains budgets annexes de l'assiette.

Compte tenu du besoin de financement généré par le programme d'investissement défini pour ce mandat, il est proposé de solliciter l'adhésion de la CCMM à l'agence France Locale, qui pourra utilement prendre part au tour de table financier qu'il conviendra de réunir.

Richard Renaudin estime que l'adhésion à l'agence est une bonne idée. Il souhaite avoir des précisions sur la base d'adhésion et le montant de l'apport en capital, et connaître la notation de la CCMM.

Filipe Pinho indique que la CCMM exclura le budget de l'assainissement du périmètre de l'adhésion, ce qui devrait limiter l'apport en capital à environ 140 000 €. L'analyse et la notation de la collectivité ne seront connues qu'après que, suite à la présente, la CCMM aura sollicité son adhésion. Il ne manquera pas d'en tenir informé la commission des finances à l'automne. En réponse à Gérard Fontaine, il confirme que de nombreuses données financières relatives à la CCMM, dont celles sur les emprunts, seront très prochainement mises en ligne sur l'espace « élus » du site web de la CCMM.

Hervé Tillard souligne que l'agence intervient sur des prêts allant jusqu'à 30 ans, alors que les banques sont actuellement réticentes à s'engager sur de telles durées.

En réponse à Claude Guidat, Filipe Pinho précise que l'apport en capital ne sera à payer qu'au moment de l'officialisation de l'adhésion de la CCMM.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** l'adhésion de la CCMM à l'agence France Locale, au titre de l'ensemble de ses budgets à l'exception du service de l'assainissement.

DÉLIBÉRATION N° 2015_111

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Décision modificative n°2 - budget principal

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

modifie les comptes budgétaires du budget principal 2015 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE n° 2
BUDGET PRINCIPAL**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
INFO-611--104-020	Ajustement de crédits	252,00 €	
GRH-6226--104-020	Ajustement de crédits	1 800,00 €	
GRH-64131--INFO-020	Ajustement de crédits	5 000,00 €	
TOU-6236--6061-95	Ajustement de crédits	1 000,00 €	
ADMIN-6064 --104-020	Ajustement de crédits	-252,00 €	
GRH-6218--104-020	Ajustement de crédits	-1 800,00 €	
GRH-6531--10613-021	Ajustement de crédits	-5 000,00 €	
TOU-6574--6061-95	Ajustement de crédits	-1 000,00 €	
Total		0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
INFO-2051-555-2082-811	Oméga + E parafeur	2 420,00 €	
INFO-2051-555-104-020	Oméga + E parafeur	2 280,00 €	
INFO-2183-555-455-023	Oméga + E parafeur	-4 700,00 €	
Total		0,00 €	0,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2015_112

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Décision modificative n°1 - budget transport

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget transport.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

modifie les comptes budgétaires du budget transport 2015 conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE n° 1
BUDGET TRANSPORT

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	200,00 €	
6063 - FOURNITURES DE BUREAU	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 500,00 €	
6066 - CARBURANT	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	30 000,00 €	
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 000,00 €	
611 - SOUS TRAITANCE	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	53 000,00 €	
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	20 000,00 €	
61551 - MATERIEL ROULANT	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	25 000,00 €	
6156 - MAINTENANCE	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 000,00 €	
6161- ASSURANCES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	3 500,00 €	
618 - DIVERS	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	600,00 €	
6225 - INDEMNITES DE REGISSEUR	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	200,00 €	
6238 - FRAIS DIVERS DE PUBLICITE	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 000,00 €	
6257 - RECEPTION	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 000,00 €	
6258 - FRAIS DE TELECOMMUNICATION	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	500,00 €	
627 - FRAIS BANCAIRES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 000,00 €	
637 - IMPOTS ET TAXES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 500,00 €	
6218 - AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	10 000,00 €	
6331 - VERSEMENT DE TRANSPORT	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	340,14 €	
6332 - COTISATIONS AU FNAL	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	274,75 €	
6338 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	144,51 €	
6411 - SALAIRES DE BASE	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	43 468,55 €	
6413 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	7 521,11 €	
6451 - COTISATIONS A L'URSSAF	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	23 066,17 €	
6452 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 753,09 €	
6453 - COTISATIONS CAISSES RETRAITES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 952,38 €	
6454 - COTISATIONS AUX ASSEDIC	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	2 102,18 €	
6458 - COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	199,68 €	
6476 - VETEMENTS DE TRAVAIL	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 000,00 €	
023 - VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	42 108,65 €	
66111 - INTERETS REGLES A L ECHEANCE	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	-10 550,56 €	
66112 - ICNE	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	1 619,35 €	
64198 - RBT SUR REMUNERATIONS PERSONNEL	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS		-6 000,00 €
734 - VERSEMENT TRANSPORT	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS		60 000,00 €
7473 - DEPARTEMENT	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS		62 000,00 €
7475- GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS		150 000,00 €
Total		266 000,00 €	266 000,00 €

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
1641 - EMPRUNTS	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	-10 950,20 €	
2031 - FRAIS D ETUDES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	18 000,00 €	
2153 - INSTALLATIONS CARACTERES SPECIFIQUES	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	-7 000,00 €	
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS	-16 344,00 €	
10222 - FCTVA	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS		-29 000,00 €
1641 - EMPRUNTS	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS		-29 402,85 €
021 - VIREEMENT SECTION FONCTIONNEMENT	EXTENSION PERIMETRE TRANSPORTS URBAINS		42 108,65 €
Total		-16 294,20 €	-16 294,20 €

Le secrétaire,

Patrick POTTS

Le président,

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 99	Culture-Finances	Fonds d'initiatives culturelles
2015_ 100	Culture-Finances	Soutien au festival JDM – 11 ^{ème} édition
2015_ 101	Cohésion sociale - Finances	Attribution d'une subvention - Agence du patrimoine des cultures des industries (APCI)
2015_ 102	Transports	Transport – Transfert des services de transports routiers non urbains de voyageurs
2015_ 103	Transports	Transport - Tarification du T'MM+
2015_ 104	Administration générale	Actualisation du tableau des effectifs
2015_ 105	Cohésion sociale - Finances	Attribution de subvention – Actions Ados en réseau en Moselle et Madon – FJEP de Chaligny
2015_ 106	Cohésion sociale - Finances	Attribution de subvention – Intercentres de loisirs en Moselle et Madon – FJEP de Chaligny
2015_ 107	Cohésion sociale - Finances	Attribution de subvention – Aide à la mobilité Enfance/Jeunesse – Association L'ENVOL
2015_ 108	Cohésion sociale - Finances	Attribution de subvention – Besoin d'Air – FJEP de Neuves-Maisons
2015_ 109	Aménagement du territoire-Grands projets	Espace d'activités Filinov – Précisions sur le dossier de demande d'utilité publique
2015_ 110	Finances	Demande d'adhésion à l'agence France Locale
2015_ 111	Finances	Décision modificative n°2 - budget principal
2015_ 112	Finances	Décision modificative n°1 - budget transport

Signatures

Stéphane	BOEGLIN		Filipe	PINHO	
Xavier	BOUSSERT		Patrick	POTTS	
François	BRAND	Procuration à Pascal SCHNEIDER	Dominique	RAVEY	Procuration à Pascal DURAND
Jean-Marie	BUTIN		Richard	RENAUDIN	
Patrick	CHARPENTIER	Excusé	Lydie	ROUYER	
Pascal	DURAND		Pascal	SCHNEIDER	
Gérard	FONTAINE		Marie-Laure	SIEGEL	Excusée
Jean-Luc	FONTAINE		Ismail	TAHTACI	Procuration à Claude GUIDAT
Denis	GARDEL		Etienne	THIL	
Maryline	GEORGES- BERNARD		Hervé	TILLARD	
Martine	GEORGES- POMMIER	Procuration à Xavier BOUSSERT	Jean-Paul	VINCHELIN	
Delphine	GILAIN	Procuration à J-P VINCHELIN	Florence	WAZYLEZUCK	
Dominique	GOEPFER		Thierry	WEYER	Suppléé par Philippe MARCHAND
Michel	GRILLOT		Suppléants*		
Claude	GUIDAT		Bernard	ANDRE*	
Christophe	HANU		Thierry	BARATEAU*	
Anne-Lise	HENRY		Bénédicte	FLORENTIN*	
Gilles	JEANSON		Valentin	GOBETTI*	
Marie- Louise	KADOK	Procuration à Sandrine LAMBERT (2015_102 à 2015_112)	James	HARDEL*	
Daniel	LAGRANGE		Philippe	MARCHAND*	
Sandrine	LAMBERT		Jean-Paul	MAUROY*	
Jean	LOPES		Ghislain	PAYMAL*	
Catherine	NOEL		André	POIRSON*	

* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

